



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9; 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure** : M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET (jusqu'au 5.5) **Larnod** : M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons** : M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Pugey** : M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOU, ML DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSPERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003293

Rapport n°3.1 - Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2016

Actions recherche et innovation - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2016

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020	Montant prévu BP 2016 : 352 700 € (enveloppe)
« Actions recherche et innovation »	Montant de l'opération : 41 000 €

Résumé :

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle des Microtechniques sur l'année 2015, le rapport présente la demande de soutien au programme d'actions 2016 du pôle de compétitivité « Microtechniques » pour un montant de 41 000 €.

I. Bilan de l'année 2015 du Pôle des Microtechniques

Pour rappel, la filière microtechnique sur le territoire correspond à 1 % de la production mondiale. Elle regroupe plus de 400 entreprises industrielles, 11 000 salariés, et représente 1,36 Md€ de chiffre d'affaires. Cette filière représente 1 050 chercheurs, 450 en recherche publique et 600 en recherche privée. Une Société d'Accélération du Transfert des Technologies et une centrale technologique (MIMENTO) existe. Sur le volet formation, 53 diplômés allant du CAP au diplôme d'ingénieur sont délivrés.

Le pôle en 2015 :

- 24 projets labellisés impliquant les entreprises et les laboratoires du territoire,
- 4 commissions de travail rassemblant le tissu économique (innovation technologique, luxe, aéronautique et santé),
- de multiples actions à l'international : Microtechnics Alliance (Besançon, Suisse, Grenoble, Allemagne) ; accompagnement d'entreprises à Stuttgart, à Louvain en Belgique, ect,
- 110 entreprises adhérentes, l'année 2015 est marquée par la participation de jeunes start ups à la vie du pôle.

Les objectifs du contrat de performance du Pôle phase 3.0 et les indicateurs de suivi ont été atteints à 90 %. Les indicateurs primordiaux dans le cadre de la mission du pôle sont atteints à 100 %.

II. Rappel des axes stratégiques du Contrat de Performance du Pôle phase 3.0

A/ Rappel de la stratégie du Pôle des Microtechniques

L'ambition du Pôle est d'être au cœur de l'Europe dans l'action pour la fédération, l'animation, l'attraction, le rayonnement et la mondialisation de la filière des microtechniques tout en privilégiant un ancrage fort en Franche-Comté.

Les deux défis du Pôle à soulever :

Défi 1 : faire croître la richesse technologique, économique et sociale prioritairement en Franche-Comté par les microtechniques dans le contexte de la mondialisation des marchés. Créer plus d'activité économique, plus de valeur ajoutée, plus d'emplois, de compétitivité, favoriser l'obtention de plus de moyens pour toutes formes de R&D dans le but d'innover et ceci tout particulièrement à destination du tissu économique franc-comtois.

Défi 2 : participer à mieux faire reconnaître au niveau mondial les « microtechniques » comme une des technologies des microsystèmes (Microsystem technologies) et en tant que filière de spécificité locale européenne (microtechnique en Suisse Romande et Mikrotechnik en Allemagne).

B/ Les objectifs technologies - marchés

Les objectifs du pôle sont déclinés sur **5 domaines d'actions stratégiques (DAS)** en lien avec les marchés. Les domaines d'actions stratégiques relèvent de la thématique du pôle et sont cohérentes avec celle-ci et entre elles.

Les DAS sont les suivants :

- **luxe** qui regroupe des segments d'activités stratégiques similaires tels que l'horlogerie, la bijouterie, la joaillerie, les accessoires métalliques pour la maroquinerie et la lunetterie,
- **santé** qui correspond aux diverses tendances du marché : les dispositifs médicaux, les biothérapies, la santé, la silver economy, l'energy harvesting...,
microsystèmes qui est un axe technologique, certes, mais qui au même titre que les nanotechnologies ou l'électronique, à des enjeux tels, qu'il est primordial de le prioriser comme un marché,
- **aéronautique (et spatial et défense)** qui concerne principalement les fournisseurs de rangs 2 ou 3 au minimum. Ici l'axe marché contient des exigences particulières tant d'un point de vue de la commercialisation, que d'un point de vue normatif,
- **procédés microtechniques**, avec des axes technologiques sur un marché de sous-traitance et d'expertise en industrialisation et production. Les domaines adressés sont : microfabrication, micromoulage et micro-injection, usinage de haute précision, micromanipulation et traitement de surfaces.

III. Programme d'actions porté par le Pôle des Microtechniques pour l'année 2016

Le programme d'actions et les objectifs attendus sont précisés dans l'annexe 1 : programme d'actions 2016 de la convention.

IV. Le plan de financement 2016

La mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2016 est de 714 091 €. Celui-ci correspond à une demande de financement à hauteur de 41 000 € pour la CAGB.

Il est à noter que dans ce nouveau budget, les divers conseils départementaux ne sont plus financeurs.

Le plan de financement est détaillé dans l'annexe 2 de la convention.

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le soutien de la CAGB au programme d'actions du Pôle des Microtechniques à hauteur de 41 000 € pour l'année 2016,**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 86

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 30 juin 2016
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUL. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1^{er} Vice-Président



**Convention
relative au soutien au programme d'actions pour l'année
2016 du Pôle de compétitivité des Microtechniques**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2016, d'une part

Et :

Le Pôle des Microtechniques, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Etienne BOYER, d'autre part

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1611-4

Exposé des motifs

La CAGB soutient depuis 2005 la démarche fédératrice du Pôle de compétitivité des Microtechniques aux côtés des autres acteurs économiques.

Le soutien à l'innovation est un axe fort de la politique de développement économique de la CAGB, car il est facteur de compétitivité pour les entreprises et d'attractivité pour le territoire.

Sur la base des résultats obtenus par le Pôle sur l'année 2015 et de ses nouveaux objectifs pour les années à venir, le Grand Besançon a décidé d'apporter son soutien au Pôle des Microtechniques pour l'année 2016.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB apporte son soutien au Pôle de compétitivité des Microtechniques en 2016 et de définir les modalités de versement d'une subvention forfaitaire de 41 000 €. Cette subvention a été attribuée au Pôle pour l'animation de la filière des microtechniques dans le cadre de la politique nationale des pôles de compétitivité, sur la base du programme d'actions figurant en annexe 1 de cette convention.

Article 2 - Programme d'actions

Le Pôle s'engage à conduire les actions conformes au programme décrit en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 714 091 € figurant en annexe 2.

Article 3 - Montant et modalités de versement de la subvention

La CAGB attribue au bénéficiaire une subvention forfaitaire de 41 000 € pour l'année 2016, pour un budget prévisionnel global de 714 091 € pour son programme 2016, pour l'action décrite à l'article 1^{er}.

Ce montant est un plafond non révisable à la hausse.

La subvention sera versée de la façon suivante :

- 50 %, à la signature de la présente convention, soit 20 500 €,
- le cas échéant un acompte de 30 % pourra être versé, soit 12 300 € sur présentation d'un compte rendu financier conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 et d'un bilan intermédiaire qui respectera les mêmes conditions que celles demandées pour le rapport final,
- le solde sur demande écrite et présentation, en deux exemplaires, d'un compte rendu financier conformément à la loi 2009-526 du 12 mai 2009 - Article L1611-4 du CGCT et d'un rapport d'activité final, qui détaillera les livrables produits et les résultats obtenus en appui sur les indicateurs figurant en annexes 1 et 3 de cette présente convention.

Article 4 - Durée et délai de validité

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2016. Elle prend effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et cessera au paiement du solde, au plus tard le 1^{er} juillet 2017.

La participation financière de la CAGB au Pôle des Microtechniques doit donner lieu à une demande de paiement du solde dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la présente convention, faute de quoi elle sera réputée caduque et peut donner lieu à un remboursement dans les conditions de l'article 7 de la présente convention.

Le Pôle des Microtechniques s'engage, aux fins de contrôle, à conserver les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée de 10 ans.

Article 5 - Obligations du Pôle des Microtechniques

Le Pôle des Microtechniques s'engage à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivée tel que définie à l'article 1^{er} de la présente convention.

Il ne peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'un autre organisme.

Le Pôle des Microtechniques accepte que la subvention ne puisse en aucun cas donner lieu à profit et qu'elle soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à mentionner le soutien financier de la CAGB, à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui dont il bénéficie de la part de la CAGB lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Si le Pôle des Microtechniques décide d'apposer des panneaux de chantier, des plaques commémoratives ou de réaliser des publications ou toute autre action d'information presse ou toute action de promotion, il doit obligatoirement mentionner le concours financier de la CAGB, proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés. Dans le cas de publications, la charte graphique doit être respectée et autorisée par la CAGB.

Le Pôle des Microtechniques s'engage à prendre attache de la CAGB systématiquement et préalablement à toute organisation de cérémonies (presse, protocolaires) afin d'en déterminer les modalités pratiques.

Article 6 - Modalités de contrôle

Le contrôle de l'utilisation des aides est effectué au vu des justificatifs produits au moment des demandes de versement. En outre, les services de la CAGB sont habilités à procéder à toute autre forme de contrôle notamment sur place, avant et après le versement de l'aide.

Article 7 - Modification et reversement

Toutes modifications significatives du programme (délai de réalisation, nature des investissements, etc.) ou de son mode de financement, doivent être notifiées par écrit à la CAGB et acceptées par celle-ci, après instruction technique. Ces modifications pourront entraîner un avenant à la convention.

La CAGB pourra exiger le reversement total ou partiel de l'aide financière accordée :

- en cas d'utilisation différente, apparue au moment du contrôle, de celle qui avait motivé l'aide,
- en cas d'inexécution partielle ou totale des conditions liées à l'octroi de l'aide,
- en cas de manquement aux obligations contractuelles et notamment en cas de non-respect des dispositions des articles 4 et 5 de la présente et en cas de non production des justificatifs demandés au moment du contrôle,
- en cas de toutes modifications significatives du programme ou de son mode de fonctionnement qui n'auraient pas été notifiées à la CAGB.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non respect des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, avec un préavis d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure.

La CAGB pourra également résilier la convention, sans préavis ni indemnités, s'il apparaît que le Pôle des Microtechniques a fait des déclarations erronées ou incomplètes pour obtenir l'aide de la CAGB prévue dans la présente convention.

Article 9 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en 2 exemplaires à Besançon, le

Le Président du Pôle des Microtechniques,

Etienne BOYER

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération

Gabriel BAULIEU

Annexe I : programme d'actions 2016

I. Définition du programme

Le Guide des financements des pôles « Financement des pôles de compétitivité » – version 2 - Mission de l'action régionale DGCIS, définit dans son 1^{er} § la « classification des différentes missions des pôles de compétitivité » fait apparaître 5 grandes catégories de missions exercées par les pôles.

1. Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des collectivités,
2. Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation, favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D,
3. Catégorie C : des missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité,
4. Catégorie D : des prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées,
5. Catégorie E : des actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

II. Description et résultats attendus des différentes missions

A/ Catégorie A : les missions exercées par le pôle pour le compte de l'Etat et des Collectivités

1. L'élaboration, l'actualisation et le suivi de la stratégie du Pôle de Compétitivité

(Objectifs, concertation et rédaction de la feuille de route stratégique, veille et prospective à cette fin, ...) qui est en particulier définie dans le contrat de performance et ses annexes

- stratégie du Pôle,
- stratégie de la filière

Indicateur : la mise à jour régulière du catalogue marqueté des services fournis par le pôle, notamment à partir de l'analyse du processus écoute adhérents qui se déroule pendant le MicrotechDay mais aussi à partir de la stratégie de développement d'un équilibre financier du pôle lui-même

2. La labellisation des projets collaboratifs de R&D et les travaux préparatoires associés

(Élaboration et actualisation du guide de la procédure de labellisation, examen des dossiers, participation aux réunions du comité de labellisation, rédaction des comptes rendus des réunions du comité de labellisation, ...) :

- labellisation,
- suivi de projets FUI et locaux.

Indicateurs :

Ind1 : le processus de labellisation : objectif 25 projets collaboratifs (FUI, ANR, locaux)

Ind2 : l'évaluation dans le cadre des AAP génériques ANR et les lettres de soutien aux projets non collaboratifs de 25 par an.

Ind3 : le suivi de tous les projets FUI financés et actifs pendant la période 2014-2015-2016

3. Les activités de reporting exigées par les pouvoirs publics

- indicateurs,
- rapports.

Enquête SESSI (Indicateurs nationaux sur l'industrie française)
Indicateurs lié au contrat de performance
Indicateurs liés à la convention de financement annuelle
Rapports d'activité annuels
Rapport d'activités pour les bureaux, CA et AG
Audit des pôles

4. Les missions de nature institutionnelle exercées par le Pôle de Compétitivité, sur la sollicitation expresse de l'Etat ou des collectivités territoriales

Participer à des groupes de travail ou à des réunions afin d'apporter son expertise sur le domaine thématique, d'aider à la définition de politiques publiques (ex : S3, Grenelle de l'environnement, etc.), au portage d'actions publiques (Semaine de l'industrie par exemple), etc.

- réunions internes (de préparation et de concertation) dédiées à ces missions de nature institutionnelles,
- réunions externes sur sollicitations expresses des pouvoirs publics.

« RIS3 : Stratégie Régionale d'Innovation »
Avancement régional PIA
Comité de pilotages régionaux divers
Semaine de l'industrie
Réunions des Pôles à l'initiative de l'Etat ou des collectivités territoriales.

B/ Catégorie B : les missions exercées par le pôle pour stimuler l'innovation

Favoriser la recherche et le développement collaboratif entre les entreprises (notamment les PME) et les laboratoires et aider la valorisation des résultats des projets de R&D.

Les axes thématiques définis :

- santé,
- aéronautique,
- luxe,
- microsystèmes,
- compétences et formation,
- innovation technologique (veille).

Indicateurs :

Ind4 : nombre d'adhérents : +10% de PME et + 3% de grands groupes ou ETI par an

Ind5 : équilibre financier des comptes analytiques consolidés chaque année.

Ind6 : amélioration significative du découvert moyen de la trésorerie

Ind7 : progression significative de la reconstitution des fonds propres

1. Les actions collectives relevant de l'« usine à projets »

Il s'agit de l'animation de la stimulation de l'innovation scientifique, technique et non technique par le développement de projets à fins de mise sur le marché de produits d'avenir.

Les outils d'animation sont : les commissions, les journées techniques, les rencontres, les participations aux réunions, les congrès et séminaires dédiés...

Santé

Indicateurs :

Ind8 : 4 réunions par an avec les membres

Ind9 : 1 journée « Rencontre Praticiens-Industriels » avec les professionnels de santé exerçant au CHRU de Besançon

Ind10 : l'évènement type convention d'affaires (Buzz for Bio), un atelier innovations au service de la santé dans le cadre d'InnovArc programme Interreg franco-suisse, diffusion d'information pendant Compamed Düsseldorf et SMT à Genève.

Ind11 : partenariat ISIFC pour l'évènement « La rentrée de DM », développement d'un cluster santé sur le territoire de la Grande Région

Aéronautique

Indicateurs :

Ind12 : 1 commission plénière pour mobiliser les entreprises

Ind13 : 4 réunions de travail pour animer les groupes d'entreprises et initier le cluster aéronautique, une rencontre partenariat avec les Pôles aéronautiques (Astech, Pegase, AeroSpace Valley, ...), une rencontre avec un organisme du secteur (ONERA, GIFAS, GICAT), une rencontre interpôle

Luxe

Indicateurs :

Ind14 : 2 réunions par an avec les membres, 1 action avec les donneurs d'ordres de la CFHM, 1 action avec le Pôle Matéria éventuellement dans le cadre de l'IRT matériau, rapprochement avec Luxe &Tech et articulation des missions respectives

Ind15 : 1 action de représentation du milieu industriel franc-comtois à EPHJ en Suisse

Microsystèmes

Indicateurs :

Ind16 : participation à un évènement interpôle (ex CNOP)

Ind17 : représentation et participation au congrès SSI (Smart System Integration) en mars 2016 à Munich, organisation d'un séminaire sur une thématique (Energy harvesting, capteurs.)

Compétences Formation et Innovation sociale

Indicateurs :

Ind18 : 3 réunions plénières par an

Ind19 : appui à la commission ADEC microtechniques, participation à la Semaine de l'Industrie avec la maison des microtechniques et les partenaires régionaux

Ind20 : apports techniques à la commission paritaire de la métallurgie dans le cadre du dialogue sociale pour la filière microtechniques, mise en place d'un dispositif de détection de projets dans les entreprises à destination des doctorants, mise à jour du catalogue des formations nationales dans le domaine des microtechniques

Innovation technologique (veille)

Indicateurs :

Ind21 : 3 réunions plénières par an

Ind22 : 1 nouveau thème cristallisé à fort potentiel projets (par exemple : verre métallique, fabrication additive céramique, implémentation ultrason dans l'injection plastique, etc.) en lien avec les 9 plans industriels.

2. L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité

Les salons, congrès et journées techniques ou de sensibilisation, formation qui sont des outils pour soutenir la participation aux événements importants pour nos membres. Le pôle se positionne sur ces actions soit en tant que visiteurs seulement – un ou plusieurs permanent du pôle effectue une veille ciblée sur l'évènement considéré pour en rapporter aux adhérents intéressés à l'issue - soit en tant qu'exposants – le pôle a un stand où il peut exposer les compétences de ses membres ainsi que son action propre ou encore qu'organisateur de stands collectifs – où le pôle propose à ses membres de co-exposer sur un stand commun afin d'avoir un impact « filière » et « territoire » pendant l'évènement soit enfin le pôle est organisateur de l'évènement

Les événements auxquels le pôle participera par an sont de façon optimale :

- 1 Salons DAS Santé,
- 1 Salons DAS procédés microtechniques,
- 1 Salon Toutes thématiques : Microtechniques,
- 1 Salon Toutes DAS aéronautique (et spatial et/ou défense),
- 4 rencontres ou journées sur sujet spécifique technique ou non technologique.

Indicateurs :

Ind23 Eurosatory France – juin 2016,
EPMT, SMT - juin 2016 - Genève (CH) => Thématiques : Microtechniques, Santé,
Buzz for Bio - Convention d'affaires orienté dispositifs médicaux et biotechnologies,
la rentrée des DM en lien avec l'ISIFC

- les outils de diffusion d'information sur la filière, le secteur, les rôles du pôle, les actualités, etc. qui sont : sites web, plaquettes, relation presse, mailing, outils de communication

Indicateurs :

Ind24 : refonte du site web et des plaquettes à jour
Ind25 : outils de communication – Conception – réalisation des communiqués, signature des mails, kakemonos, affiches, newsletters, etc. Relations Presse - gestion de la relation avec la presse
Ind26 : mailing- Préparation, maintenance et diffusion sur les bases de données de nos différentes cibles de communications, mise en place d'un CRM

- La « voix des entreprises » qui correspond aux visites et écoutes des besoins, projets et stratégie des entreprises membres ou non encore membre dans le but de mieux se connaître, et d'identifier les axes de collaborations potentiels et de construction de projets ou de proposition de valeurs pour soutenir les actions d'innovation de l'entreprise.

Indicateurs :

Ind27 : Visiter 40 entreprises

3. L'animation du réseau des pôles de compétitivité

Cette animation repose sur deux niveaux :

- le niveau français via de l'interpôle de compétitivité,
- le niveau international via de l'interclustering.

Deux tâches affectées à cet axe de mission :

- la tâche « interpôles » : en tant que pôle « technologique », le pôle des microtechniques doit faire un effort particulier pour se rapprocher des pôles « marché » d'intérêt,
- les axes « techno-marché » prioritaires identifiés dans la feuille de route 2014-2018 guideront la tâche « interpôles ». Cette tâche sera traitée à travers "Les actions collectives relevant de l'« usine à projets » du présent document.

La tâche « interclustering »

A ce titre, l'action prolongera l'initiative « Microtechnics Alliance ». Cette priorité repose sur une volonté de se rassembler avec les clusters européens et voisins ayant des activités majeures dans les microtechniques. Pour mémoire la « Microtechnics Alliance » est constituée des clusters :

- MicroTEC Südwest, Allemagne,
- Micronarc, Suisse,
- Minalogic, France,
- et nous-même.

De plus, la participation au projet européen baptisé « Express » amène le pôle à travailler en interclustering européen avec les clusters suivants :

- VDI/VDE Innovation, plateforme européenne des Smart System – Europe,
- Asociacion IK4 Research Alliance cluster du Pays Basque espagnol, Espagne,
- Cluster Mesap Centro Servizi Industrie – Italie,
- ainsi que les clusters de la « Microtechnics Alliance ».

Indicateurs :

Ind28 : Co-animation de l'évènement Microtechnics Alliance

Ind29 : Co-exposition et représentation de Microtechniques Alliance sur SSI (Vienne), réunion Microtechniques Alliance pendant EPMT à Genève, interclustering avec Alsace biovalley et Matéria, l'action conjointe à définir avec les clusters étrangers « DSP Valley », SIRRIS, MESAP

C/ Catégorie C : les missions d'accompagnement des entreprises adhérentes au pôle de compétitivité

I. Des actions individualisées au profit de quelques entreprises (ou non homogènes)

Deux types d'actions individualisées non homogènes :

- le Conseil en innovation technologique qui correspond au cadre du régime N520A, aide RDI, du Conseil en Innovation Technologique.

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans les choix technologiques de leur projet de R&D en phase avec leurs ambitions technologiques stratégiques. Pour ce faire le pôle s'entoure de ses compétences technologies propres (experts internes) ou s'associe avec des scientifiques ou experts technologiques pour aider l'entreprise dans ses orientations de choix technologique stratégiques de RDI. Cette activité porte sur le recueil et la réponse aux besoins technologiques des entreprises. La démarche s'inscrit le plus souvent dans la continuité de la « Voix des entreprises », « L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité »). Les demandes exprimées pendant ces moments d'écoute des besoins donnent lieu à des réponses scientifiques et technologiques qui sont apportées à l'entreprise (démarche non homogène) pour qu'elle puisse poursuivre ou déclencher sa recherche interne RDI.

Indicateurs :

Ind30 : minimum de 15 démarches par an dans le sens du conseil en innovation.

- le conseil individuel

Il s'agit d'actions en direction des entreprises membres ou qui le deviennent pendant l'action, pour les aider dans la structuration de leur projet de R&D en phase avec leur stratégie de développement par l'innovation. Il s'agit d'apporter une aide à l'entreprise (démarche non homogène) pour la guider dans ses démarches de montages de projets de RDI et de vérification de cohérence avec sa stratégie globale. Ainsi le pôle peut être amené à conseiller l'entreprise dans son choix du cadre de son projet (forme de projet, financeurs potentiels, propriété intellectuelle, contrat de partenariat ou de consortium, gestion non technologique de projet, recherche de partenaires, etc. La démarche s'inscrit le plus souvent dans la continuité de la « Voix des entreprises », « L'animation de la communauté des membres du pôle de compétitivité »). Elle s'inscrit aussi en complète osmose et complémentarité avec le Conseil en Innovation Technologique décrit dans le paragraphe précédent.

Indicateurs :

Ind31 : un minimum de 10 démarches par an dans le sens du conseil individuel.

2. Des actions collectives et homogènes touchant l'ensemble des entreprises adhérentes

Ce sont les actions homogènes communes dans la catégorie C et B du programme.

D/ Catégorie D : les prestations commerciales ne relevant pas des missions attribuées par les pouvoirs publics aux pôles et n'ayant pas vocation à être aidées

Dans la lignée de la stratégie engagée depuis 2012 de proposition de valeurs à destination de nos membres sur des prestations payantes, le pôle poursuit en 2016 cette activité source de revenus privés et surtout source de services utiles pour nos adhérents avec une forte satisfaction exprimée. Cette activité complète et s'allie avec celle des partenaires du pôle également acteur du développement économique régional (ex. la CCIR/ARIST).

Cette offre est réajustée pour 2016 en fonction de raisons conjoncturelles et/ou de rapport effort/rentabilité : (formation par exemple), d'autres ont été ajoutées ou renforcées (gestion administratives de projets par exemple).

Les prestations qui seront développées sont les suivantes :

Désignation	Remarques
Recherche de partenaires	Notamment pour les projets de RDI collaborative
Montage de projet de RDI	Notamment pour PME, pour des projets régionaux, nationaux ou européens
Etude stratégie de filière	Notamment pour syndicat professionnel
Affichage <i>via</i> sponsoring	Notamment de la part de banques, laboratoires, GDO
Organisation de Journées Découvertes	Notamment pour les laboratoires de recherche,
Encart publicitaire dans l'annuaire du pôle	Annuel
Etude sur mesure (Asso, GDO)	En progression
Gestion de projet de RDI	Notamment pour les coordinateurs de projets collaboratifs
Apporteurs d'affaire	Notamment pour des cabinets (CIR, CII, consulting, etc.). Retour long terme.

E/ Catégorie E : les actions réalisées dans le cadre de projets soutenus par des programmes européens.

Projet Express :

Il s'agit de créer un environnement propice à la promotion des savoirs faire, des acteurs, des capacités industrielles et de la compétitivité des entreprises impliquées dans le projet.

Annexe 2 : budget prévisionnel du programme 2016

Le financement est réparti entre un budget dédié à des actions collectives et à des conseils en innovation.

Le budget total prévisionnel pour le programme de l'année 2016 s'élève à 714 091 €.

Dépenses prévisionnelles

DEPENSES ELIGIBLES EN € HT	Missions intérêt général	Pôle d'innovation	Conseil innovation	Conseil individuels	Total Programme
Personnel	84 466 €	199 927€	16 977 €	17 812 €	319 182 €
Frais de structure	47 273 €	137 975 €	9 246 €	9 915 €	204 409 €
Charges externes	10 000 €	137 000 €	1 500 €	2 000 €	150 500€
Valorisation industriels		40 000 €			40 000 €
TOTAL	141 739 €	514 902 €	27 723 €	29 727 €	714 091 €

Recettes prévisionnelles

Financiers publics	Montant recettes €
Etat	138 972
Région Bourgogne Franche-Comté	225 028
CAGB	41 000
PMA	8 000
PETR (ex Pays Horloger)	4 000
Total financement public	417 000
Autofinancement	297 091
Total recettes	714 091

Annexe 3 : indicateurs territoriaux 2016

Le Pôle s'engage à collecter et informer le Grand Besançon sur la base des indicateurs territoriaux suivants :

A/ Pour les entreprises adhérentes du pôle :

- effectifs,
- chiffre d'affaires.

B/ Pour les entreprises adhérentes du pôle participant à des projets collaboratifs :

- montant des programmes,
- montant des aides publiques liées à ces programmes,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes,
- dans le cadre de ces programmes, le nombre d'emplois créés ou maintenus pour chaque entreprise du territoire du Grand Besançon impliquée dans un projet.

C/ Pour les laboratoires :

- montant des programmes,
- montant des aides publiques,
- chercheurs concernés par les programmes,
- autres personnels concernés par les programmes,
- publications,
- brevets déposés dans le cadre de ces programmes.